



11.05.2001 - 09:03 Uhr

Grillades: attention aux explosions!

Berne (ots) -

La belle saison invite à nouveau aux grillades.

Beaucoup de gens ne sont pas conscients du danger. Déjà de petites erreurs ou négligences commises lors de l'utilisation de grils peuvent conduire à des brûlures graves, à des incendies ou à des explosions. Un exemple : récemment, dans le canton de Berne, une maison a été entièrement détruite à la suite d'une explosion de gaz due à la manipulation d'un réchaud à gaz. Une personne a été grièvement blessée et a été hospitalisée.

Les grillades, au lieu d'être un fête, peuvent avoir une issue fatale. Ne vous gâchez pas le plaisir en provoquant un accident et ne sous-estimez pas le risque d'incendie et d'explosion et toutes ses conséquences! Le danger devient évident dès que l'on réalise à quel point les températures sont élevées: 800°C pour la flamme de gaz et 500°C pour le charbon de bois.

Pour des grillades en toute sécurité, suivez les recommandations du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi:

- Le gril doit être installé de façon stable, sur une surface plane et incombustible.
- Il faut observer une distance de sécurité suffisante (1 m au minimum) par rapport aux matériaux combustibles (meubles de jardin, stores, nattes de roseaux, façades de bois, etc.).
- Il faut surveiller les enfants et leur apprendre les dangers du feu: ceci vaut également pour les parties de grillades.

Grils à gaz

- Avant la mise en service de votre gril à gaz, observez dans tous les cas les consignes de sécurité données par le fabricant.
- En cas de fuite, il y a danger d'incendie et d'explosion! Le gaz s'accumule au sol, dans les creux.
- N'utilisez donc le gril qu'à l'air libre ou dans des locaux hors terre bien aérés (jamais dans un sous-sol).
- En cas d'odeur de gaz: * ne pas fumer, ne pas faire de feu; * ne pas actionner de commutateur ou de sonnette électrique; * fermer le robinet de la bouteille et arrêter les appareils; * bien aérer les locaux; * faire réparer les appareils non étanches ou défectueux par un spécialiste.

Grils à charbon de bois

- La plus grande prudence s'impose lors de l'utilisation de liquide d'allumage. En raison du risque d'explosion, il ne faut jamais rajouter de liquide après un allumage manqué. Pour allumer du charbon de bois, il est préférable d'utiliser un allumeur. Cet instrument tubulaire, qui fonctionne sans liquide d'allumage, se trouve dans le commerce spécialisé pour moins de 40 francs.
- Les cendres peuvent rester incandescentes pendant plus d'une journée! C'est pourquoi il faut les vider dans un récipient incombustible, les éteindre avec de l'eau ou les laisser dans le gril à l'extérieur du bâtiment.

*En cas d'incendie, agissez selon le principe:
alarmer - sauver - éteindre (sapeurs-pompiers: tél. no 118)

Le Centre d'information pour la prévention des incendie vous souhaite une belle saison de grillades et vous remet volontiers la nouvelle fiche "Danger d'incendie no 1: le gril" ou la brochure destinées aux ménages.

Pour vos commandes ou vos demandes d'information:

Cipi
Case postale 8576
3001 Berne
Tél. +41 31 320 22 20,
Fax +41 31 320 22 99
E-mail: mail@bfb-cipi.ch,
Internet: www.bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100007228> abgerufen werden.